

**Service des Assemblées**

01 49 35 25 25

**DEMANDE DE PUBLICATION SUR LE SITE DE LA VILLE  
À l'attention du service Communication**

**Pour le 03/02/2023 (à retirer le A/C du 03/04/2023)**

Je vous prie de trouver ci-joint 1 exemplaire de l'arrêté n° 2023-041 du 27 janvier 2023 se rapportant à :

*Modification temporaire et partielle des conditions de stationnement et de circulation avenue du Général Leclerc à Villemomble*

Vous voudrez bien prendre toutes les dispositions nécessaires :

- pour **le publier** sur le site de la Ville, dans son intégralité, en y faisant apparaître la date de mise en ligne

Fait à Villemomble,

Le 03/02/2023

Le Service des Assemblées

**PUBLICATION EFFECTUÉE LE :**

**VISA DE L'AGENT CHARGÉ DE  
LA PUBLICATION :**